

tique, ou je cherche à l'être. C'est tout ce que je veux dire. Je n'ai pas fait d'études sur l'économie politique.

Q. Je demande cela, parce que nous avons déjà eu ici un banquier qui prétendait être un banquier pratique mais pas un économiste.—R. Eh bien, je serais de cette catégorie.

Q. Je ne voudrais pas revenir sur ce qui a été demandé, mais j'ai inscrit ici quelques questions et je voudrais les poser dans leur ordre. Vous avez par devers vous, je crois, un bilan du conseil de la trésorerie?—R. Oui, pour janvier.

Q. De quelle date est-il?—R. Janvier 1928.

Q. Du 28 janvier?—R. Non, du 31 janvier 1928.

Q. Voulez-vous me dire quel était le total des dépôts d'épargne dans les banques à cette date?—R. Dans tout le Canada?

Q. Oui.—R. \$1,466,000,000 en chiffres ronds. Ce sont là les dépôts payables après avis.

Q. Quelle est la nature de ces dépôts?—R. Ils sont de plusieurs sortes. Ce sont les épargnes du peuple, provenant du capital ou du travail. Ce sont des fonds accumulés de diverses sortes et mis de côté à intérêt pour des fins spéciales à réaliser dans l'avenir.

Q. Quel intérêt paye-t-on sur ces dépôts?—R. Trois pour cent.

Q. Ces dépôts sont-ils payables en or?—R. Ils sont payables en monnaie légale: billets du Dominion ou or.

Q. L'un ou l'autre. Alors, pourraient-ils être payés si on les demandait?—R. Voulez-vous dire si on les demandait tous à la même minute?

Q. Oui.—R. Vous savez aussi bien que moi la réponse à cette question.

L'hon. M. STEVENS: Si M. Spencer veut bien me permettre de dire quelques mots, je crois, monsieur le président, qu'en posant cette question on risque de créer des malentendus parmi le public et de causer une situation injustifiée. Tous ceux qui connaissent l'a b c du commerce de banque savent que pas plus dans notre pays que dans les autres il ne serait possible de payer sur demande la totalité des billets en circulation. Nous savons également bien qu'il est absurde même d'y penser, mais il y a des masses de gens qui, si on leur disait cela, perdraient immédiatement confiance dans le système de banque du pays, et cela inutilement, aveuglément, sans la moindre raison.

M. SPENCER: Si l'on veut me permettre de continuer, je crois que ces renseignements sont demandés.

L'hon. M. STEVENS: Personne ne demande ces renseignements. Vous les avez là tous les mois.

M. SPENCER: Pardon, je pose cette question.

L'hon. M. STEVENS: Je m'oppose à ce qu'une question de ce genre soit publiée par un comité responsable du Parlement. Elle n'est évidemment pas dans l'intérêt du public.

M. SPENCER: Il est de l'intérêt du public canadien d'être renseigné sur toutes ces questions d'intérêt public.

L'hon. M. STEVENS: La question est basée sur des prémisses absolument fausses.

M. Spencer:

Q. Tout le monde sait que le pays ne peut pas être appelé à faire de tels paiements, mais quelle proportion pourrait-on payer en or ou en billets du Dominion?—R. Voulez-vous dire si l'on demandait le tout en même temps?

Q. Oui.—R. Je refuse de répondre à cette sorte de question, c'est tout. Je ne crois pas qu'elle soit loyale.

L'hon. M. ROBB: Fondez-vous votre question sur l'hypothèse d'une course générale sur toutes les banques du Canada en même temps?

M. SPENCER: Non.

L'hon. M. ROBB: Je m'oppose à cette sorte de question.

[M. Albert E. Phipps.]